

Au Canada, il n'y aura pas de « taxe Netflix »

Plutôt que de payer des impôts, la firme s'est engagée à investir dans la production locale

QUÉBEC - correspondance

Avec Netflix, le Canada a choisi la voie de la négociation. Jeudi 28 septembre, la ministre du patrimoine canadien, Mélanie Joly, présentait la nouvelle politique culturelle du pays de l'érable. Et, alors que depuis des mois l'industrie audiovisuelle réclamait que ce service de diffusion de films et de séries en ligne paye des impôts au Canada, le gouvernement fédéral a annoncé que Netflix s'engageait à investir 500 millions de dollars canadiens (340 millions d'euros) sur cinq ans dans la production locale. La « taxe Netflix » ne verra donc pas le jour. Pour justifier sa décision, M^{me} Joly a expliqué : « *Nous payons les frais [d'accès à Internet] parmi les plus élevés au monde (...) notre gouvernement n'a pas l'intention de gonfler le prix de ces services en imposant une nouvelle taxe.* »

Afin de réaliser ces investissements, Netflix a convenu avec le gouvernement de Justin Trudeau de l'ouverture d'une société de production de contenus originaux au Canada. C'est la première fois qu'une telle structure verra le jour, hors des États-Unis. Et, alors que le groupe américain ne sera pas imposé sur ses services en streaming,

sa maison de production devra, elle, se conformer au régime de taxation fédérale et provinciale en vigueur. En outre, alors que le Canada est majoritairement un pays anglophone, Netflix s'est engagé à encourager et à développer les productions de langue française.

Alors que le gendarme de l'audiovisuel canadien oblige les grands groupes locaux de télévision à investir près du tiers de leurs revenus dans des émissions canadiennes, le service de vidéos en streaming en sera exempt. Néanmoins, le ministère du patrimoine canadien a fait savoir que le groupe ne sera pas admissible au crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, puisque Netflix n'est pas de propriété canadienne. Le groupe, qui comptait 5,2 millions d'abonnés dans le monde en avril 2016, n'a pas précisé combien le Canada en comptait.

Cette entente avec Netflix pourrait bien être la première d'une longue série puisque le gouvernement canadien envisage également des négociations bilatérales avec les autres géants du numérique que sont, notamment, Facebook, Google et Spotify. « *Le Ca-*

nada se positionne pour remplacer l'Irlande comme pays qui négocie à la pièce des ententes » avec les fournisseurs de biens intangibles, croit une fiscaliste interrogée à ce sujet par *Le Devoir*.

Un accord critiqué

Dès vendredi et durant tout le week-end, cet accord a été beaucoup critiqué par les différents acteurs de l'industrie audiovisuelle. En effet, une lettre signée en 2016 par la direction de la compagnie américaine note qu'elle a déjà investi « *des centaines de millions* » dans le pays.

A la même époque, la vice-présidente du contenu chez Netflix, Elizabeth Bradley, indiquait à *La Presse canadienne* que la compagnie a « *fait des investissements significatifs [au Canada] et continuera à le faire – ça ne fera qu'augmenter dans les prochaines années. Mais pour [eux], la réglementation ne serait pas un encouragement* ».

« *L'entente avec Netflix constitue une solution sur mesure pour ce service de contournement qui n'aura jamais aussi bien porté son nom* », a pour sa part réagi dans les colonnes du *Devoir* la PDG de l'Association québécoise de la production médiatique, Hélène Messier. ■

OLIVIER MOUGEOT